

Ce manufacturier est logique. Celui qui ne l'est pas, c'est le marchand qui veut qu'on lui vende la marchandise à meilleur marché, non pas pour en tirer un profit raisonnable, mais pour la vendre meilleur marché et toujours à perte.

### UNE BONNE RESOLUTION

A une assemblée qui a eu lieu mercredi dernier, l'Association des Epiciers de Montréal a passé la résolution suivante:

"Cette assemblée est d'opinion qu'il est d'un intérêt majeur pour les Canadiens-Français faisant le commerce d'épicerie dans la Ville de Montréal, d'entretenir de bonnes relations avec toutes les institutions commerciales: banques, assurances, manufactures, maisons de gros, etc., de quelque nationalité qu'elles puissent être."

Les membres de l'Association, en passant cette résolution, donnent une preuve du bon esprit qui les anime.

En affaires, comme en toute autre chose, un homme de bon sens, d'un jugement sain, ne fait jamais appel aux préjugés de race ou de religion. Dans un pays comme le nôtre, nous devons tous nous unir sans distinction de langue ou de culte en vue de l'intérêt commun. Car, que nous le voulions ou non, nos intérêts à tous sont identiques.

Gardons-nous donc de créer des divisions qui nous affaibliraient: "Tout royaume divisé périra"

### UNE DEMANDE D'ENQUETE

L'incendie tout récent du King's Hall, où six personnes ont trouvé la mort, survenant si peu de temps après le désastre du "Herald", où 33 personnes perdirent la vie, a causé un profond émoi dans notre population.

M. Randall Davidson, gérant de la North British and Mercantile Fire & Life Insurance Company, dans une lettre adressée à l'un des Commissaires du Bureau de Contrôle, se fait l'écho du sentiment public, en demandant une enquête qui fasse ressortir les responsabilités ou la cause des désastres.

Après l'hécatombe du "Herald", l'Association des citoyens avait demandé par acte notarié au Maire et au Conseil municipal de Montréal qu'une enquête eut lieu sur le dépaquement et les règlements de la construction. M. Randall Davidson rappelle le fait, et comme aucune suite n'a été donnée à cette demande, il y revient en insistant fortement. "Cette question", dit-il, "est de beaucoup plus importante que celle des rues et des trottoirs, car les existences sont en danger."

Il rappelle que l'Inspecteur des Bâtisses a lui-même déclaré n'avoir pas un personnel suffisant à sa disposition, "Ce qui", ajoute-t-il, "devrait suffisamment prouver que, comme contribuables, nous n'avons pas les services qui nous sont nécessaires."

Le fait est qu'on n'a guère tenu compte à l'Hôtel de Ville des plaintes de M. Chaussé relatives à l'insuffisance du personnel d'inspection des bâtisses. En admettant que les règlements de la Cité concernant l'inspection des bâtiments soient aussi parfaits qu'ils peuvent l'être, encore faudrait-il qu'il y eût un nombre suffisant d'inspecteurs pour veiller à ce qu'ils soient observés à la lettre.

Dans le plus récent désastre, celui du King's Hall, les conditions ne sont pas les mêmes que dans celui du "Herald". Dans ce dernier, l'incendie n'a été qu'un événement accessoire après l'écroulement du réservoir, tandis qu'au King's Hall l'incendie seul est responsable des pertes de vie. Mais, dans les deux cas, une enquête devrait démontrer si les règlements municipaux ont été observés. Nous voulons bien croire que l'enquête démontrerait qu'ils l'ont été. Dans cette occurrence, elle démontrerait également, sans doute, que les règlements ont besoin de modifications pour mieux assurer la vie des citoyens en pareille occurrence.

De toute façon le public gagnerait à ce que l'enquête ait lieu.

### LES ENSEIGNES ELECTRIQUES

Un nouveau règlement municipal concernant les enseignes électriques est à l'étude. Dans une séance qu'elle a eu dans les premiers jours de ce mois, la commission de législation s'en est occupée. L'intention du promoteur du nouveau règlement paraît être, d'après les déclarations qu'il a faites à cette séance de profiter de l'expérience acquise dans les principaux centres américains quant à la disposition des enseignes et de taxer les dites enseignes suivant leurs dimensions.

"Cette idée de taxer les enseignes suivant leur grandeur est excellente, déclarait l'échevin U. H. Dandurand, parce que les annonceurs ont tout intérêt à réduire leurs enseignes le plus possible."

A notre avis, le nouveau règlement devrait précisément éviter la réduction des enseignes tant au point de vue du nombre que des dimensions. Le but principal du règlement devrait être d'empêcher qu'elles soient placées de façon à pouvoir nuire au public; quant au reste il faudrait, selon nous, se montrer très réservé.

Les enseignes électriques ou lumineuses donnent à nos rues commerçantes où elles sont quelque peu nombreuses un air de galeté qui n'existe pas ailleurs. Elles jettent de la clarté sur les routes que parcourent les promeneurs; souvent intéressés par les changements à vue de ces enseignes. Dans le nombre il en est qui sont vraiment artistiques, et nous n'en voyons aucune qui soit une menace pour les passants ou le public en général.

Il nous semble que, plutôt que de chercher à restreindre le nombre des enseignes et à diminuer l'intensité de lumière qu'elles peuvent procurer, il vaudrait mieux à tous égards en favoriser l'emploi.

Elles sont une aide au commerce comme le sont tous les moyens de publicité et elles ont donné naissance à une industrie artistique qu'il faut encourager et non décourager.

Tout ce que le Conseil municipal peut faire d'utile est d'exiger que les enseignes électriques soient convenablement placées et solidement fixées. Quant au reste, laisser le champ libre aux annonceurs et aux artistes est encore la meilleure politique à suivre.

### NOS RELATIONS AVEC L'ALLEMAGNE

Un câblogramme de la Presse Canadienne Associée, daté de Berlin, le 17 de ce mois, dit: "La publication de statistiques indique le remarquable effet de la cessation de la guerre de tarif et de la conclusion d'une entente provisoire avec le Canada. Les exportations d'Allemagne au Canada, pour les six mois commençant le 1er mars, ont augmenté de 48 pour cent et les exportations du Canada en Allemagne de 45 pour cent. Les exportations de l'Allemagne pour quelques articles de quincaillerie ont augmenté de 400 pour cent. Les chiffres donnent ici grande satisfaction. Les efforts de l'Allemagne tendront à obtenir que l'entente provisoire devienne définitive sous la forme d'un traité commercial."

Nous devons également nous réjouir de l'amélioration de nos relations commerciales avec l'Allemagne. Nous avons besoin de débouchés pour nos produits, car plus nous augmenterons notre production et plus aussi nous devons nous efforcer de trouver où écouler ce que nous ne pouvons nous-mêmes consommer.

L'Allemagne est un pays d'où nous pouvons tirer beaucoup d'articles manufacturés que nous ne manufacturons pas nous-mêmes, et nous pouvons lui vendre de fortes quantités de grains, de poissons, de bois, etc. L'Allemagne a une forte population dont les besoins sont grands et il est préférable de cultiver avec elle de bonnes relations que de restreindre les échanges que nous pourrions faire avec ce pays et qui, avec le temps, peuvent devenir très importants.

### LES RECOLTES AU CANADA

Ottawa, 11 octobre. Un bulletin publié aujourd'hui par le bureau du Recensement nous donne l'état des récoltes à la fin de septembre au Canada. La récolte (proportion pour cent d'un état moyen) indiquée par les rapports est inférieure à celle de l'année dernière pour le Canada entier, mais la réduction s'applique surtout aux provinces du Nord-Ouest.